CADRE RESERVE A L'ORGANISATEUR				
Exposant				
Stand				
N° facture	Acompte	SOLDE:		



28 octobre 2023 de 10H à 21H 29 octobre 2023 de 10H à 19H 30 octobre 2023 de 10H à 18H

DEMANDE DEPARTICIPATION

DEMINIDE DEFAITION	
Nom-Prénom :	
Pseudo:	
Adresse:	
Code postal /Ville :	
Téléphone portable :	
Courriel:	@
Spécialité/technique :	
Siren/Siret:	
MDA, AGESSA:	

Acceptez vous de donner une œuvre pour la super-tombola ? OUI - NON

Souhaitez-vous faire une démonstration ? OUI - NON

Site internet, Facebook, Instagram...:

Souhaitez-vous réaliser une performance ? OUI - NON

Souhaitez-vous proposer un atelier ? OUI - NON

FRAIS DEPARTICIPATION:

Stands de 6m2 (7ml), 3m2 (5 ml), 4m2 (6ml), 12m2 (10 ml) dans la limite des disponibilités

	PRIX UNITAIRE m2	NOMBRE DE m2	PRIX TTC
Adhésion Association REV'ARTSUNIS			30€ (1)
STAND TOUT INCLUS: -cloisons 2,5m hauteur -moquette au sol -enseigne -boitier électrique -rail 2 spots -1 place de parking -1 chaise -10 invitations vernissage	75€/m2		
EMPLACEMENT écrivains incluant : -table -1chaise -enseigne	50€		
STAND SIMPLE incluant: -cloisons 2,5m hauteur -moquette au sol -enseigne -2 invitations vernissage Uniquement 3m2, 4m2 Attention pas d'électricité	50€/m2		
ANGLE OUVERT	40€/ml		
RETOUR DE CLOISON (Accrochage extérieur de cloison)	40€/ml		
RAIL de 2 spots supplémentaires	40€		
CHAISE supplémentaire	3€		
TABLE 120cm/80 cm	6€		
RAIL 2 SPOTS supplémentaire	30€		
10 invitations vernissage supplémentaires	50€		
1/4 de page dans la brochure	100€		
TOTAL TTC			€
Montant acompte 50%			€
SOLDE			€

⁽¹⁾ Obligatoire

Votreemplacement des tandvousser a communiqué dès la fin des sélections en fonction des différents secteurs artistiques retenus et de vos préférences dans la mesure du possible.

ENSEIGNE

Nom (20 caractères maxi):

INSERTION BROCHURE (votre texte en quelques mots):

MODALITE DE PAIEMENT

Afin que votre participation au Vendée art Show soit validée :

- 1) Envoyerce dossier complété et signé à
 - ASSOCIATION REV'ARTSUNIS, 11 avenue des Thermes, 85 100 Les Sables d'Olonne
- 2) Compléter et envoyer l'adhésion à l'association (si ce n'est pas encore fait)
- 3) Régler l'acompte de 50% du montant total par chèque à l'ordre d'Association REV'ARTSUNIS, adresse ci-dessus

REGLEMENT DUSOLDE

Par chèque ou virement bancaire avant le 28 août 2023

IBAN: FR7615519390430002367350120 BIC:

CMCIFR2A

CREDIT MUTUEL

13 rue Nicot

85100 Les Sables

d'Olonne

Titulaire:

REV'ARTSUNIS

REGLEMENT ET CONDITIONS DU FESTIVAL

Association REV'ARTSUNIS, 11 avenue des THERMES, 85 100 LES SABLES D'OLONNE

Association loi 1901, présidente-fondatrice, Nathalie Beauvais

Article-1-Candidature

La sélection des artistes est effectuée par le bureau de l'association, elle a pour but de présenter une exposition cohérente.

Seuls les artistes professionnels peuvent participer.

Les exposants sont autorisés à vendre leurs œuvres, leurs prestations, leurs services.

Article-2-Adhésion et inscription

a) Adhésion

La participation au salon implique l'adhésion d'office à l'association REV'ARTSUNIS Le bulletin doit être complété et signé.

L'exposant recevra un courriel lui signalant sa sélection.

b) Inscription

Le dossier doit être complété, signé.

Un acompte de 50% du montant total TTC doit être réglé par chèque.

Ce chèque sera restitué si le candidat n'est pas sélectionné, s'il est sélectionné le chèque d'acompte sera encaissé.

Le solde devra être réglé avant le 28 août 2023.

Les exposants inscrits prennent acte de leurs obligations fiscales et sociales. Aucune recherche en responsabilité ne pourra être retenue contre REV'ARTSUNIS.

Article-3-Désistement

Seules les annulations signifiées à REV'ARTSUNIS par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 28août 2023 permettront le remboursement des sommes versées, déduction faite d'un montant de 50% de son montant versé pour frais de dossier.

Passé cette date aucun remboursement ne sera effectué et le solde devra être réglé.

Article-4-Attribution des emplacements

L'association effectue la répartition des emplacements, l'admission à exposer ne confère aucun droit à l'occupation d'un emplacement déterminé.

Dans l'attribution des emplacements REV-ARTSUNIS s'efforce de tenir compte des souhaits exprimés, de la nature des articles exposés ou des services.

Article-5-Installation/désinstallation

Entre 14H et 19H le vendredi après-midi 27 octobre 2023.

Le stand doit être débarrassé le lundi soir 30 octobre 2023 entre 18H et 20H

Article-6-Assurance

L'exposant est tenu de sous crire à ses frais toutes as surances couvrant les risques que lui-même en coure ou fait courir à des tiers. REV'ARTSUNIS est réputée être dégagée de toute responsabilité, notamment en cas de vol, perte ou détérioration quelconque.

Pour information un service de sécurité est missionné durant tout le festival.

Article-7-Occupation et entretien des stands

Ouverture au public de 10h à 19h.

La tenue de l'espace d'exposition doit demeurer impeccable tout au long de la manifestation, l'exposant ou son représentant doit être présent sur son stand durant l'ouverture du festival au public.

L'aménagement des espaces ne doit en aucun cas, endommager ou modifier les installations permanentes du lieu $d'exposition et ne doit pas porter atteinte \`a la commo dit\'e et \`a la s\'ecurit\'e des autres exposants et des visiteurs. Tous$ dommage causé par l'exposant restera à sa charge.

Le nettoyage à la charge de l'exposant doit être effectué avant l'ouverture au public.

Les effets personnels ne doivent pas encombrés le stand, un vestiaire est gracieusement mis à disposition dans le hall d'accueil.

Article-8-Publication

L'exposant accepte que les photos de ses créations, de ses prestations ou de lui-même soient publiées sur tous les supports publicitaires et de communication que l'organisateur utilise pour la promotion du festival

Il ne pourra se prévaloir d'aucun droit d'auteur ou droit à l'image.

Article-9-Annulation ou report en cas de force majeure

L'organisateur peut annuler la manifestation en cas de force majeure, ou la reporter.

Constituent des cas de force majeure, toute situation nouvelle, sanitaire, climatique, économique, politique ou sociale, à l'échelon local, national ou international non raisonnablement prévisible au moment de la communication sur l'événement auprès des exposants.

Article-10-Acceptation

Le simple fait de renvoyer le dossier d'inscription signé vaut acceptation sans aucune réserve du présent règlement.

L'organisation met un point d'honneur à satisfaire les participants.

En cas de litige les tribunaux de la circonscription sont les seuls compétents.



Association REV'ARTSUNIS, 11 avenue des Thermes, 85180 Les Sables d'Olonne Nathalie BEAUVAIS contact@vendee-art-show.fr/ 066014223

BULLETIN D'ADHESION REV'ARTSUNIS

11 AVENUE DES THERMES, 8518**0 LES SABLES D'OLONNE**06 60 14 22 31

Je soussignée, Mme Nathalie Beauvais, présidente de l'association REV'ARTSUNIS atteste que :

Mr/Mme	
Nom:	
Prénom:	
Adresse:	
E-mail:	
Téléphone:	
Aadhéré à REV'ARTSUNIS et est à jour de sa cotis	ation de 30€
pour 2022 et 2023.	
Fait en 2 exemplaires,	
A,	Le,
'	-,
Signature de l'adhérent,	
Signature de la présidente,	

SUGGESTIONS: